

# Témoignage sur la question des animaux dans les HLM

## OMH Trois-Rivières

### La cohabitation locataires et animaux se déroule bien

Ce n'est que cette année [2007] que les locataires des HLM de Drummondville ont le droit de posséder un animal, sous certaines conditions.

En effet, à la demande des locataires, l'OMH de l'endroit a tenu un référendum en 2006 qui indiquait clairement le désir des locataires de pouvoir avoir un animal à la maison.

À Trois-Rivières, ce règlement prévaut depuis au moins quinze ans, explique Marco Bélanger, directeur de l'OMH de Trois-Rivières. «Pour les référendums, nous procédons par immeuble. Chaque immeuble décide de ce qui sera permis», mentionne-t-il.

Ainsi, tous les immeubles appartenant à l'OMH de Trois-Rivières autorisent les chats, et quelques immeubles acceptent les chiens. «Ce qu'on demande, idéalement, c'est que les chats soient opérés. En ce qui concerne les chiens, idéalement il faut qu'ils soient en laisse à l'extérieur. Évidemment, il est préférable d'éviter les chiens qui ont la taille d'un cheval», image M. Bélanger.

À ce jour, la cohabitation des locataires et des animaux se déroule bien. «Nous avons toujours quelques plaintes qui peuvent arriver à l'occasion, comme le bruit. Mais pas au point de considérer cela comme un fléau. Il n'y a pas d'abus et en général, ça se passe bien», précise Marco Bélanger.

**Tiré de *Le Nouvelliste*, 12 janvier 2007**



Source : FLHLMQ ■ [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com) ■ 514 521-1485 ou 1 800 566-9662